

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020
--

L'an deux mil vingt, le vingt-trois septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Nicolas CARRIE– Serge PETIT - Vincent GLON – Marc-Antoine FABRE - Vincent LAURAND – Jérémy THEVENET – Sarah THEVENET – Véronique GERBE – Jean-Louis MARGOTTON – Valérie VERNAY – Christophe DALLERY

Absents excusés : – Sandrine DOMINGUES - Pierre YACAR

Secrétaire : Véronique GERBE

2020-09-01

Décisions modificatives :

Le conseil décide les inscriptions de crédits suivantes sur le budget communal

DEPENSES		FONCTIONNEMENT		RECETTES	
c/6413	personnel NT	2 500,00	1 600,00	remb rému	c/6419
c/673	titres ann s/ ex ant	500,00	1 000,00	Autres produits	c/7718
c/023	virement SI	20 600,00	20 500,00	taxe add	C/7381
C/022	Dép imprévues	-500,00			
		23 100,00	23 100,00		

DEPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES	
c/165	dépôt et caution	350,00	7 500,00	Subv Cure	c/1341-150
	Ecole: remplac. luminaires	5 550,00	20 600,00	virement SF	c/021
	Ecole: // appliques extérieures	2 550,00			
	Maternelle: volet roulant	750,00			
	SET: aménagement élec + dalle	5 500,00			
	Trancheuse + matériel divers	3 700,00			
	ENR	16 700,00	7 000,00	subv EN	C/13
		35 100,00	35 100,00		

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 25/09/2020
publication le 28/09/2020

2020-09-02... **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après

Commune de NOAILLY

23 septembre 2020

avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 09 / 09/2020,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accusé de réception
Réception en sous-Préfecture
de Roanne 25/09/2020
publication le 28/09/2020

- Fixe, comme suit, les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité:

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint techniques territoriaux ATSEM	Adjoint techniques territoriaux	100
	Adjoint techniques territoriaux principal 2° classe	100 100
	Adjoint techniques territoriaux principal 2° classe	100 100
	ATSEM principal 2° classe	100
Adjoint territoriaux d'animation	ATSEM principal 1° classe	100
	Adjoint territoriaux d'animation	100
	Adjoint territoriaux d'animation principal 2° classe	100
	Adjoint territoriaux d'animation principal 2° classe	100

2020-09-03...

Modification du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des départs en retraite dans les prochaines années, de la réorganisation de services qui va en découler, des déroulements de carrière des agents de la collectivité, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 09 septembre 2020, suite aux propositions d'avancement de grade,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE La suppression, à compter du 31/12/2020, des emplois d'adjoint technique territorial (35 h et 24h25) et d'ATSEM de 2° classe (28 h)

Commune de NOAILLY

23 septembre 2020

- DECIDE la création, à compter du 1^{er} septembre 2020 d'un emploi de :
 - Adjoint technique territorial principal de 2^o classe à temps complet au service technique
 - ATT principal de 2^o classe à temps non complet à raison de 24 h 25 hebdomadaire au service technique et périscolaire
 - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^o classe à temps non complet à raison de 28 h hebdomadaire au service scolaire et périscolaire

- MODIFIE comme suit le tableau des effectifs :

Accusé de réception
Réception en sous-Préfecture
de Roanne 25/09/2020
publication le 28/09/2020

CADRE EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CAT	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATT	ATT	C	5	3	Dont 1 TC
	ATT ppal 2 ^o classe		0	2	Dont 1 TC
	ATT ppal 1 ^o classe				
ATSEM	ATSEM ppal 2 ^o classe	C	1		TNC (28 h)
	ATSEM ppal 1 ^o classe		0	1	TNC (28 h)

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2020-09-04 **Plan de relance économique** (luminaires et éclairage extérieur école + volet roulant maternelle garage salle Eugénie Thévenet)

Afin de participer à la relance de l'économie, et vu les besoins de la commune, il est proposé au conseil de remplacer les luminaires et appliques extérieures à l'école, le volet roulant à la maternelle et la pose d'une chape et travaux d'électricité au garage de la salle Eugénie Thévenet.

Une demande de subvention peut être déposée au Conseil Départemental au titre du plan de relance économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE le remplacement des luminaires et appliques extérieures à l'école, et le volet roulant à la maternelle pour un montant total HT de 7 272.00 €
- APPROUVE la pose d'une chape et travaux d'électricité au garage de la salle Eugénie Thévenet pour un montant HT de 4 896.60 €
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre du plan de relance économique
- DIT que le financement TTC sera effectué pour :
 - 7 301.16 € par une subvention au titre du plan de relance économique.
 - 6 885.7 € sur les fonds propres de la commune

Accusé de réception
Réception en sous-Préfecture
de Roanne 28/09/2020
publication le 01/10/2020

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-104 et au c/2313-147.

Commune de NOAILLY

23 septembre 2020

2020-09-05

Représentant de la communes au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de Roannais Agglomération a institué par délibération du 17/07/2020 la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Chaque commune membre doit être représentée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 02/10/2020
publication le 02/10/2020

- DESIGNÉ Nicolas CARRIE, représentant de la commune au sein de la CIA de Roannais Agglomération

2020-09-06

MAM : gratuité d'un loyer

Monsieur CARRIE Nicolas, 2° adjoint, informe que la Maison d'Assistants Maternelles a ouvert ses portes le 22 septembre. Il est proposé, compte tenu des dépenses engendrées pour leurs installations et afin d'aider au démarrage de l'activité, de leur accorder un loyer gratuit.

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 02/10/2020
publication le 02/10/2020

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (12 pour / 1 abstention), le conseil :

- ACCORDE à la MAM, la gratuité d'un loyer soit 400 €

2020-09-07

service périscolaire (garderie/ étude) remboursement partiel sur 2019-2020

Le conseil est informé que, suite au confinement et la non utilisation du service périscolaire, il a été demandé un remboursement partiel du forfait déjà payé en début d'année scolaire 2019-2020

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (6 pour / 7 abstentions), le conseil :

- DECIDE d'effectuer le remboursement de 2/12° du forfait du service périscolaire réglé par les familles sur l'année scolaire 2019-2020

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 02/10/2020
publication le 02/10/2020

- DIT qu'il sera sous forme d'avoir appliqué au service périscolaire 2020-2021
- DIT qu'il sera fait un remboursement pour les familles n'ayant plus d'enfants à l'école

Informations diverses des commissions :

Communication :* Actuellement le Fil de Noailly est imprimé et plié en mairie (par les élus) et distribué par la Poste le coût est de 212.67 € HT pour 2 mois

Des devis pour impression de 360 livrets couleurs de 8 p avec pliage et agrafage ont été demandé : tarifs vont de 199 € à 444 € HT- pour la mairie l'impression coûte 130 € HT.

Avec le moins disant (Abbayes de Pradine Imprimerie)) le coût s'élève à 299.76 € HT

Commune de NOAILLY

23 septembre 2020

Il est demandé de voir avec le prestataire de l'imprimante mairie si l'option brochure/livret (agrafage – pliage) est possible

Et si l'imprimante peut supporter le nombre de copies.

NC : y a-t-il possibilités de mettre des encarts publicitaires ?

☞ SA : *cela dénature le bulletin qui doit rester neutre*

* Site internet : en cours de refonte pour fin sept début octobre – de nombreux contacts avec les associations

Culture-festivités : Rencontre constructive le 11 sept avec les associations qui ont fait diverses demandes.

2 personnes du service culture de Roannais Agglomération (Mmes Suchel-Mercier, responsable et Petit, élue) sont venues à Noailly, ont visité parc, MTL et Chapelle et fournit de nombreux contacts (magazine de RA – concerts dans des lieux patrimoniaux – festival pour enfants ...)

Un service reprographie existe mais à la ville de Roanne et il n'y a pas de prestation pour les autres communes.

Mieux vivre à Noailly : réunion le jeudi 24/09/20

Enfance : réunion cantine pour élaborer les repas jusqu'en décembre – le repas de Noël – il est demandé des ballons en mousse pour la garderie.

La découverte d'autres repas (repas à thèmes ..) a été évoqué mais trop tard pour la journée du goût. Cependant le conseil déclare que c'est une bonne idée de faire découvrir d'autres saveurs aux enfants peut-être 1 fois par mois – il est rappelé qu'ils doivent goûter mais pas être forcés. A l'occasion d'un repas à thème, M. Fabre se propose de passer à la cantine pour constater comment les enfants réagissent.

Bâtiments / voirie :

- Création de 2 sous-commissions pour gagner en efficacité : voirie avec Patrick Meunier – Jean Louis Margotton et Christophe Dallery et bâtiment avec Vincent Laurent – Nicolas Carrie – Walter Sapin et Robert Margotton
- Logement de la Cure : le T2 PMR est loué jusqu'à mi-octobre – le T3 le sera début oct et le T4 est en attente – des petits travaux sont à prévoir (protection garde-corps autour des pompes à chaleur – réglage éclairage du local poubelle – collage des têtes de marches des escaliers...) – un règlement intérieur a été créé afin que les locataires respectent les règles de bon voisinage.
- Eglise : fermée provisoirement par sécurité – en attente de l'expert – des témoins ont été mis. L'association Histoire et Patrimoine propose de s'associer à la mairie pour la rénovation
- MTL : rencontre avec 2 architectes – en attente des avis des associations de Noailly vu le 11/09 pour faire remonter aux architectes
- Matériel : création de dossiers partagés (1 par commission) pour les élus qui auront des droits d'accès différents (lecture seule ou lecture/modification) avec 1 photothèque pour rassembler toutes les photos prises sur Noailly – installation de la fibre à la mairie et à l'école – changement des panneaux d'affichage devant la mairie
- Garage Salle Eugénie Thevenet : en attente de réhabilitation (dalle et électricité) pour mise à disposition du Foyer les Copains
- Prévision d'un passage en Led de l'éclairage public
SAGE (service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL) coût 628 € / an pendant 6 ans pour faire une étude énergétique de tous les bâtiments. La commune a-t-elle vraiment besoin de ce service, vu le coût et la finalité ?
- Maison Place de Verdun : un arrêté interdisant la circulation des piétons sur le trottoirs adjacent a été pris pour sécuriser les abords – Une demande de passage piétons a été prise sur la RD 27 entre la Cure et l'accès aux commerces (au -dessus du Stop)
- Bar : la commission économie a vu M. Ducarre de RA en charge de l'accompagnement des entreprises et projets en milieu rural – Un avocat a été contacté pour élaborer l'acte qui devra intervenir entre la mairie et le candidat (pour sécuriser les biens de la commune :

Commune de NOAILLY

23 septembre 2020

mobilier et licence IV– voir pour inclure une convention de services pour imposer des modalités de gestion (ouverture ...). 2 candidats ont visité – d'autres sont en attente

- Création en cours d'un annuaire des entreprises, activités agricoles, commerces de Noailly

Questions diverses :

* Présentation par Sandra Archimbaud de l'assurance santé des habitants : une convention avait été signée pour 1 an en janvier et permet aux habitants n'ayant pas de complémentaire santé de bénéficier de tarifs attractifs – ce sont les administrés qui contactent l'assurance qui vient voir avec eux la meilleure formule

* Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui sollicite l'extinction de l'éclairage public et la plantation d'arbre vers l'épicerie
↳ une étude sur le passage en Led avec extinction programmée est en cours – il a été demandé au Siel de réactualiser le projet de l'ancienne municipalité avec demande de subvention complémentaire
↳ des arbres ou autres plantations seront prévues mais à d'autres endroits de la commune (entrée d'agglomération...)
5 arbres vont être enlevés dans le parc de la MTL et seront à remplacer

* Catastrophe naturelle : Nicolas Carrie demande que les administrés se manifestent en mairie parallèlement à leur déclaration aux assurances pour avoir une liste de personnes à contacter dans le cas où la commune serait reconnue en état de catastrophe naturelle

* Sandra Archimbaud propose de définir un jour fixe de réunion du conseil pour faciliter l'organisation personnelle

↳ *Après un tour de table, le mercredi ou le lundi à 20 h paraissent convenir*

* un véhicule garé devant les barrières de l'école empêche la bonne circulation des camions
↳ *Le propriétaire sera contacté*

* Parcelles Lot Les Courreaux : la loi impose au vendeur une étude géotechnique avant la vente – il reste 4 lots – des devis ont été demandés

* Sandra Archimbaud rappelle que, les élus étant à la mairie le samedi matin, les conseillers peuvent passer, si besoin, et que le Maire y est présent tous les jours

la séance est levée à 21 h 45